

Intégration Régionale, Cas du « Free Roaming » et du règlement CEDEAO

FOFANA Lanciné

Chef du Département Observatoire et Marchés

, ARTCI Côte d'Ivoire

fofana.lancine@artci.ci

**ITU Regional Standardization
Forum on**

Emerging Economic,
Regulatory and Policy Trends
for an Inclusive, Sustainable
and Trustworthy Digital World

Antananarivo, Madagascar
18 February 2019

Hosted by



Sommaire

1. Intérêt d'un Roaming régional
2. Cas du « free roaming » au règlement CEDEAO
3. Bilan « free roaming »
4. Enjeux du règlement CEDEAO
5. Conclusions et Recommandations

le roaming hier...

- **Une offre de service “réservée”**
 - Les niveaux de prix de détail du roaming évoluent peu et restent élevés (stratégie d'écrémage)
 - Apparition d'offres packagées dont les conditions commerciales restent insuffisantes ou disproportionnées par rapport aux besoins des clients résidentiels.
 - Peur dans l'utilisation des services roaming réputés inaccessibles (changement systématique de SIM, ...)
- **Faiblesse du jeu concurrentiel**
 - Accord roaming de nature bilatérale
 - Tarifs de gros restent élevés, et subissent peu de modifications
 - Internalisation de la prestation de roaming au sein d'un même groupe d'opérateurs transnationaux

Intérêt d'un roaming régional

- **Résoudre le problème du prix élevé des services d'itinérance**
 - A travers la suppression de toute surtaxe et coûts artificiels sur les communications internationales
 - La fixation de tarifs plafonds par une approche réglementaire
 - ...A partir d' étude sur la chaine de valeur des coûts d'itinérance
 - En suivant les recommandations UIT-T D. (D.98 & D97)
- **Déterminer les droits et devoirs des acteurs (opérateurs, régulateurs , fournisseurs de service, consommateurs) intervenants dans l'itinérance régionale.**
- **Offrir une alternative à l'utilisation des services OTTs**
- **Constituer un marché intérieur des services de communication mobile où convergent tarifs nationaux et tarifs de roaming communautaire.**

Du « free roaming » au règlement CEDEAO

- **31 janvier 2016 : Réunion Conseil d'Administration Smart Africa à Addis-Abeba**
 - Instruction des ministres et des régulateurs à immédiatement étendre l'initiative ONA (en Afrique de l'Est) à tous les pays membres du Smart Africa
- **18 avril 2016 : Réunion Comité de Pilotage du Smart Africa à Kigali**
 - Adoption d'un cadre de télécommunications régional ayant pour but la mise en place d'un « Réseau Africain Unique »
 - Tarifs voix et données abordables en itinérance
 - Obligation aux opérateurs de renégocier leurs accords bilatéraux pour assurer la pleine mise en œuvre de l'initiative « Réseau Africain Unique »
- **28 novembre 2016 : Protocole d'accord d'Abidjan**
 - A l'initiative de l'ARTCI, signature le 28 novembre 2016 à Abidjan du protocole d'accord sur les principes de base pour la mise en œuvre du « free roaming »
 - Accord entre les régulateurs de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali, de la Guinée Conakry, du Togo et du Bénin
 - Entre autres disposition additionnelle, la mise en place, dans chaque pays, d'un comité national technique piloté par l'autorité de régulation et comprenant l'ensemble des opérateurs ainsi que l'autorité gouvernementale en charge des télécommunications

Du « free roaming » au règlement CEDEAO

- **31 janvier au 28 mars 2017 : Mise en place et Travaux du Comité technique**
 - Huit (8) réunions hebdomadaires
 - Trois (3) représentants de l'ARTCI, deux (2) de chaque opérateur et un (1) du Ministère
 - Examen de la situation locale du roaming (coûts et charges supportés...)
 - Identification des contraintes à la mise en œuvre du « free roaming »
 - Approbation et transmission des tarifs plafonds applicables en Côte d'Ivoire et des mécanismes de mise en œuvre du free roaming
 - **9-10 mars 2017 : Réunion à Dakar pour l'harmonisation de la mise en œuvre**
 - Prise en compte des conclusions dans le cadre des travaux du comité national technique
 - **5 & 8 mai 2017 : Lancement du « free roaming » en Côte d'Ivoire**
 - Restriction à 10 minutes max / jour pour la gratuité de la réception d'appel en roaming
- Implémentation partielle des tarifs de la Côte d'Ivoire

Du « free roaming » au règlement CEDEAO

- **1^{er} juin 2017: Mise en place en Côte d'Ivoire du comité National de lutte contre la fraude**
 - Décision n°2017-0303 du 01 juin 2017 portant création, composition et fonctionnement du comité national de lutte contre la fraude sur le marché des télécommunications/TIC
- **10-11 août 2017 : Atelier d'évaluation de la mise en œuvre du « free roaming » à Conakry**
 - Prise en compte des résolutions et conclusions
- **26 octobre 2017 : Adoption par décision des tarifs plafonds**
 - Transmission par mail aux points focaux
 - Transmission par courriers officiels aux régulateurs
- **16 décembre 2017: Nouveau règlement CEDEAO C/REG. 21/12/17 portant sur l'itinérance sur les réseaux de communication mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO**
 - Elargissement du « free roaming » à l'espace CEDEAO (15 pays)
 - Inspiré des résultats du « free roaming » mis en place depuis le 31/03/2017

Bilan « free roaming »

- **Pour les abonnés des pays membres du « free roaming » en situation d'itinérance en Côte d'Ivoire:**
 - Entre avril 2017 et Mai 2018, les appels sortants ont augmenté de plus de 40%
 - tandis que les appels entrant ont augmentés de près de 600%
- **Pour les abonnés des opérateurs ivoiriens en situation d'itinérance dans les autres pays membres du protocole d'Abidjan,**
 - Entre avril 2017 et Mai 2018, les appels sortants vers les pays membres du free Roaming ont augmenté de 100%
 - tandis que les appels entrants ont augmentés de près de 2 000%.
- **Le trafic SMS des abonnés des opérateurs ivoiriens en situation d'itinérance dans les autres pays membres du « free roaming » a doublé entre avril 2017 et mai 2018**

→ Cette dynamique traduit l'engouement de la population depuis la mise en œuvre du « free roaming » et qui se poursuivra certainement avec son expansion à toute la CEDEAO.

Enjeux du Règlement CEDEAO

- **Définition de tarifs harmonisés**, Tarifs des abonnés en itinérance plafonnées au tarif maximum du pays visité.
 - **Pour un abonné en itinérance en Côte d'Ivoire:**
 - Appel voix vers un numéro de la Côte d'Ivoire: 0,18\$/mn
 - Appel vers les autres Etats « free Roaming » ou membres de la CEDEAO: 0,86\$/mn
 - SMS vers un numéro de la Côte d'Ivoire= 0,073\$ l'unité
 - SMS vers les autres Etats membres du « free roaming » ou CEDEAO: 0,18\$ l'unité
 - Données: 0,026\$/Mo
- **Transparence sur les tarifs pratiqués**
 - Informer les populations des tarifs en vigueur par tous moyens
- **Protection plus affichée du consommateur**
- **Qualité de service: au moins égale à celle de l'opérateur visité**
- **Lutte contre la fraude (ex déport de carte SIM, SIMBoxing,...)**
 - Fiabiliser le système d'identification des abonnés, fonctionnement des comités de lutte contre la fraude

Conclusion et recommandations

- **Mettre en place un mécanisme de coopération permanent efficace**
 - ▶ **entre régulateurs en vue de:**
 - vérifier l’effectivité de la mise en œuvre des initiatives d’itinérance régionale et de respect des tarifs
 - adresser les questions spécifiques liées à :
 - i question de la fraude sur les services de roaming
 - ii question de l’encadrement des tarifs de gros inter-opérateurs (IoT représentatifs des coûts réels encourus)
 - iii question de la consolidation des informations relatives aux prix, aux volumes et aux revenus relatifs au roaming par des procédures permettant de garantir l’indépendance du recueil statistique des données.
 - ▶ **entre régulateurs et opérateurs**
- **Assurer une meilleure interconnectivité des Etats, à travers le développement des infrastructures de télécommunications, des “routes directes” dans l’espace régional afin de faciliter l’intégration ;**
- **Encourager les opérateurs à mutualiser, dans des conditions abordables, les infrastructures existantes pour palier l’absence de routes directes ;**
- **Mettre en place d’un hub régional et d’une chambre de compensation (clearing house) pour une meilleure maîtrise du trafic d’itinérance communautaire ;**
- **Harmoniser les méthodes de fixation des tarifs plafonds d’itinérance communautaire en vue de convergence;**



MISAOTRA TOMPOKO ...

REGIONAL STANDARDIZATION FORUM (RSF) FOR AFRICA

Antananarivo, Madagascar

